



Politique environnementale de **Blainville**

Un engagement qui nous regarde

Novembre 2011



L'environnement, **Blainville y voit.**



Table des matières

LA VILLE DE BLAINVILLE	4
Son histoire	4
Sa population	4
Son territoire	5
Guider les résultats	6
Intégration des préoccupations	7
Les résultats attendus	7
LES AXES D'INTERVENTION	9
L'eau : une richesse à préserver	9
L'air : la qualité avant tout	10
Le sol : un terreau fertile à protéger	11
Les matières résiduelles : le mot d'ordre - Réduire	11
La biodiversité : élément essentiel du développement humain	12
L'énergie : une denrée à respecter	12
La qualité de vie : l'affaire de tous	13
LE PLAN D'ACTIONS	14
L'élaboration du plan d'actions	14
MOT DE LA FIN	15

La ville de Blainville

Son histoire

La Ville de Blainville a connu un développement important après la deuxième guerre mondiale, et ce, principalement occasionné par la fabrique de munitions située sur les terrains d'un vaste complexe militaire, connu sous l'appellation de Plan-Bouchard. L'appellation de Plan-Bouchard réfère à la période d'activités de la fabrique de munition (1941-1945). Après la fermeture de cette dernière, ce complexe militaire fut rebaptisé Camp-Bouchard du fait qu'un camp d'entraînement militaire s'y opérait (1945-1972). Anciennement Paroisse de Sainte-Thérèse, c'est en 1968 que Blainville a acquis son statut de ville.

Longtemps perçue comme une petite paroisse située le long de la « Grande Ligne¹ », la Ville de Blainville occupe maintenant une position enviable au sein de la région à titre de ville la plus peuplée de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Avec une croissance démographique soutenue depuis le début des années 80 et en raison des pressions sur l'environnement que cette dernière occasionne, la Ville de Blainville a amorcé, au début des années 2000, un important virage environnemental. Au fil des ans, la somme des initiatives et programmes environnementaux devenait plus compliquée à gérer, compte tenu de la nature complexe des interactions entre ces derniers. De nos jours, ce virage souhaité par la Ville devrait se poursuivre et s'actualiser avec

l'adoption d'un cadre de référence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, à savoir, la politique environnementale. Il se traduira également par un réel désir de la Ville de développer un leadership, tant local que régional, en matière de planification du territoire et de protection de l'environnement.

La mise en place de la présente Politique environnementale contribuera donc à faire de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, l'une des principales clés de prise de décision pour la municipalité, concrétisant, aux yeux de tous, la volonté municipale d'adopter des mesures harmonisées à la réalité locale. La Ville désire donc appliquer concrètement le principe de « *penser globalement, agir localement !* ».

Sa population

La Ville de Blainville a subi une forte croissance démographique depuis son incorporation, le 12 juin 1968. À cette époque, la Ville comptait environ 8 000 personnes. En 2011, la population se situe à 52 525 personnes (source : Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales et des Régions, « Décret de population pour 2010 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés »).

1. L'origine de cette Grande ligne date de 1792, le chemin de la Grande-Ligne relie alors le nord et le sud de la seigneurie de Blainville. Après le décès de Monsieur de Blainville et en raison d'un conflit familial, la séparation de la seigneurie était devenue nécessaire et a donné naissance à la Grande-Ligne. Au XXe siècle, cette grande artère devient la route 11 et finalement le boulevard du Curé-Labelle (route 117) devenue depuis le « boulevard du Curé-Labelle ».

Son territoire

Le territoire de la Ville couvre une superficie de 54,62 kilomètres carrés, dont près de 45 % est développé en secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. Le reste du territoire se compose de terrains non développés, de zones rurales et agricoles ainsi que de plusieurs grands milieux naturels tel le bois de Blainville qui abrite de grandes tourbières. On retrouve, sur le territoire de la ville, deux grands axes d'urbanisation. Le plus ancien longe le boulevard du Curé-Labelle tandis que le deuxième se situe dans l'axe du chemin de la Côte-St-Louis Est (quartiers de Blainville-sur-le-Lac, de Fontainebleau et de Chambéry).

Une partie du territoire de la ville est actuellement non développée en raison de la présence de terres agricoles (zone agricole permanente – décret de 1978), des grandes

tourbières de Blainville et de l'ancien Plan-Bouchard. Ce dernier a d'ailleurs créé un obstacle au développement de cette partie du territoire de la ville avec pour conséquence la protection des tourbières. Cet écosystème, longtemps ignoré et dissimulé derrière le Plan-Bouchard, se compose de tourbières à sphaignes et de buttes de sables boisées constituant une mosaïque naturelle d'un grand intérêt écologique en raison de son caractère unique, non seulement du point de vue de la région, mais sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (Source : *Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la CMM*. Le bois de Blainville fait partie des boisés de valeur écologique identifiés d'intérêt métropolitain par le Règlement de contrôle intérimaire de la CMM, adopté le 17 avril 2003).

Guider les résultats

Afin d'intégrer la conscience environnementale au sein de l'administration municipale, certains principes directeurs ont été mis de l'avant. Ils visent à encadrer l'application de l'environnement au sein des projets, des décisions, des programmes et autres activités de la Ville. De plus, ces principes s'appliquent intégralement à l'ensemble de la population de la Ville.

Afin de dresser des balises en matière de gestion de l'environnement, la Ville de Blainville utilisera, dans son processus décisionnel, différents principes directeurs. Ces principes, au nombre de trois, sont les suivants :

Le développement durable

Le développement durable est un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les trois grandes dimensions du développement durable :

1. La **dimension environnementale**, qui touche au milieu de vie, c'est-à-dire tout ce qui entoure les êtres vivants, soit l'eau, l'air, le sol et les constituantes qui s'y rattachent;
2. La **dimension sociale**, qui fait référence aux modes de vie, soit aux manières d'être, aux comportements et attitudes de la société;

3. La **dimension économique**, qui réfère principalement aux activités économiques et à leur impact sur la capacité de consommation et le bien-être matériel. Elle englobe entre autres, l'utilisation des ressources et la production de biens et services.

En somme, il s'agit de gérer ces activités de façon responsable en conformité avec les principes du développement durable.

Les règles d'intervention

Prioriser l'application d'une règle d'intervention simple et pour l'ensemble des activités:

1. **Éviter** : Éviter de consommer inutilement, se questionner sur les besoins réels versus les besoins impulsifs, passer l'épreuve du temps. Doit-on vraiment acheter ce produit ? Existe-t-il un équivalent ou des produits à usages multiples existants ?, etc.
2. **Réduire** : Utiliser des équipements qui consomment peu ou pas d'eau, acheter des sacs réutilisables et recyclables, acheter des produits en vrac pour diminuer les quantités d'emballages et de suremballages, etc.
3. **Réutiliser** : Donner, le cas échéant, une deuxième vie aux articles usagés en favorisant les dons ou la revente des produits usagés à des tiers.

L'information, la sensibilisation et l'éducation

Enfin, la Ville de Blainville entend favoriser la transparence par le biais de la diffusion des informations à caractère environnemental. L'information, la sensibilisation et l'éducation de l'ensemble des clientèles de la Ville doivent donc faire partie intégrante de toutes les initiatives environnementales.

Intégration des préoccupations

Il est important de disposer de balises claires pour décider des mesures et des actions à entreprendre, ainsi que pour assurer une meilleure cohérence des décisions qui touchent les questions environnementales.

Les orientations de la politique environnementale doivent permettre une meilleure compréhension de la part de l'administration, des citoyens et des gens d'affaires, des raisons qui motivent le choix des mesures adoptées. Pour la Ville de Blainville, il s'agit également de refléter sa détermination toujours constante et de faire preuve de transparence dans ses décisions environnementales. Cette transparence facilite le travail de tous, tout en créant un sentiment d'appartenance et de mobilisation.

Les résultats attendus

La Politique environnementale fixe les grands objectifs que la Ville de Blainville entend atteindre et respecter. Les moyens et les mesures spécifiques découlant de ces objectifs seront identifiés et inscrits au plan d'actions.

L'action municipale a des répercussions au plan environnemental. Dans le contexte où la municipalité souhaite exprimer un leadership, elle doit faire montre de sa contribution. L'autorité dont elle dispose sur le territoire rehausse l'ampleur des responsabilités qu'elle doit assumer à cet égard, dans la perspective du développement durable.

Consciente de sa responsabilité sociale, visant l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens et souhaitant souscrire à l'effort global en matière d'environnement, la Ville, par le biais de sa Politique environnementale, entend poursuivre l'objectif suivant : Améliorer son bilan environnemental.

L'amélioration du bilan environnemental de la Ville s'appuiera sur les prémisses suivantes :

1. Utilisation responsable des ressources;
2. Protection et mise en valeur des écosystèmes et des espaces naturels;
3. Participation à l'atteinte des objectifs collectifs en matière de protection de l'environnement.

Le plan d'actions de la Politique environnementale devra donc incorporer les thèmes suivants, ainsi que leurs objectifs respectifs :

1. L'eau (offrir une eau potable de qualité, utilisée à bon escient);
2. L'air (contribuer à réduire les gaz à effet de serre);
3. Le sol (protéger et revitaliser les sols, les espaces naturels et le patrimoine forestier);
4. Les matières résiduelles (atteindre les objectifs nationaux en matière de récupération des matières résiduelles, évaluer les nouvelles technologies de valorisation des matières résiduelles);
5. La biodiversité (assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels);
6. L'énergie (assurer le leadership et l'innovation dans la réalisation et l'implantation de projets communautaires - certification LEED);
7. La qualité de vie (favoriser les développements domiciliaires en y intégrant des critères d'urbanisme et de développement durable, appliquer des exigences environnementales à la réalisation de projets institutionnels, commerciaux et industriels).

La mise en œuvre de ces stratégies se fera de concert avec les autorités compétentes et la population. L'environnement ne connaît pas de frontières; il est de la responsabilité de tous de le protéger et de le mettre en valeur.

Les axes d'intervention

Les principaux axes d'interventions de la politique sont les suivants :

L'eau : une richesse à préserver

Adhérer aux principes du cadre général d'orientation gouvernementale, tel que présenté dans la Politique Nationale de l'eau². De plus, le plan d'actions englobera les aspects relatifs à la gestion des eaux usées et pluviales et des neiges usées.

À cet effet, la Ville a adopté des mesures strictes concernant l'utilisation rationnelle de l'eau potable. De plus, elle a élaboré des initiatives visant à réduire l'utilisation de l'eau potable distribuée par l'aqueduc municipal (barils de récupération des eaux de pluie, promotion des modifications des pratiques culturelles des citoyens, etc.).

Pour ces raisons, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau qui intégrera les objectifs suivants:

1. Protéger les cours d'eau, source d'approvisionnement naturelle :
 - Participer à la gestion du bassin versant de la rivière des Mille-Îles;
 - Protéger les bandes riveraines des cours d'eau et des plans d'eau;
2. Favoriser l'utilisation rationnelle de l'eau potable
 - Promouvoir l'économie de l'eau potable;
 - Promouvoir la récupération des eaux de pluie;
 - Promouvoir l'utilisation des eaux grises.
3. Traiter les eaux usées :
 - Éviter le rejet d'eau non traitée dans les cours d'eau et les plans d'eau;
 - Contrôler les rejets des eaux usées dans le réseau d'égout pluvial et les cours d'eau;
 - Améliorer la gestion des neiges usées (viabilité hivernale).

2. Source : Gouvernement du Québec, Politique Nationale de l'eau, 2002.

L'air : la qualité avant tout

En 1992, le Sommet de la terre a donné lieu à une convention-cadre sur les changements climatiques, connue également sous le nom de Protocole de Kyoto. À cet effet, 155 pays se sont engagés à prendre des mesures visant à stabiliser la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique. Le Québec a adhéré aux objectifs de la convention-cadre et appuie le Canada dans l'engagement pris à Kyoto. Pour le Québec, l'effort pour empêcher la croissance de ses émissions à un niveau supérieur à celui de 1990 reste important et celui pour réduire de 6 % sous le niveau de 1990 demandera un support croissant et indéfectible de la part de la population québécoise, des gens d'affaires et des organismes publics.

Également, la protection de la qualité de l'air implique l'application du Protocole de Montréal qui se traduit par un accord international visant à réduire et, à terme, éliminer complètement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a été signé par 24 pays et par la Communauté économique européenne le 16 septembre 1987 à Montréal. En 2009, 196 pays étaient signataires du Protocole de Montréal, lui permettant ainsi d'être le premier protocole environnemental à atteindre une ratification universelle. En résumé, ce protocole impose la suppression de l'utilisation des CFC sauf pour des utilisations qualifiées de

critiques ou essentielles (utilisation pour fins médicales), de halons, de bromure de méthyle et d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone. Il est à noter qu'en 2009, les CFC ont été définitivement supprimés.

Pour ces raisons, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air qui intégrera les objectifs suivants :

1. Acquérir des connaissances sur la qualité de l'air à Blainville :
 - Caractériser les émissions de gaz à effet de serre produites par la communauté;
 - Inventorier les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Poursuivre les initiatives visant à réduire les émissions de GES :
 - Promouvoir le transport en commun et le covoiturage;
 - Réduire les déplacements automobiles en proposant des alternatives au voiturage en solo;
 - Encourager les modes de transport actif (marche et vélo).

Le sol : un terreau fertile à protéger

La valeur écologique d'une grande partie du territoire de la ville nécessite une planification rigoureuse de son développement, ainsi que la protection d'une partie de son territoire. Ce désir de protéger ce territoire occasionne une rareté de terrain à développer. La Ville entend donc réaliser une planification judicieuse de l'utilisation du sol de son territoire, qui arrivera bientôt à maturité.

Cette planification devra prendre en compte la protection des milieux naturels, tant humides que terrestres, la réhabilitation environnementale des sites contaminés, ainsi que la mise en valeur du patrimoine forestier. De plus, la Ville devra également assurer un équilibre entre les milieux agricoles, naturels et bâtis.

À cet effet, la Ville a entrepris l'élaboration d'un plan directeur de protection et de mise en valeur des milieux naturels de son territoire. Ce plan directeur permettra de caractériser le territoire de la Ville en différents secteurs de développement et de conservation.

Pour ces raisons, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'actions pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels qui intégrera les objectifs suivants:

1. Acquérir des connaissances sur le territoire de la municipalité :
 - Inventorier et caractériser les milieux naturels.
2. Densifier le couvert végétal de la Ville :
 - Reboiser les secteurs dénudés et les bandes de protection riveraine;
3. Mettre en valeur les friches industrielles.

Les matières résiduelles : le mot d'ordre - Réduire

Le gouvernement du Québec a adopté un Plan d'actions 2011-2015 dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et a fixé des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles. Également, la Communauté métropolitaine de Montréal a déposé un projet de plan de gestion des matières résiduelles³, dont différentes composantes pourront être mises en application par la Ville de Blainville, afin d'atteindre les objectifs nationaux de gestion des matières résiduelles.

3. Le 20 avril 2006, la Communauté métropolitaine de Montréal adoptait un Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles destiné aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal. Ce plan avait été établi dans le cadre de la première Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 du gouvernement du Québec.

Bien avant l'élaboration de cette politique, la Ville de Blainville avait mis sur pied plusieurs programmes de gestion des matières résiduelles qui visaient à inciter les citoyens à récupérer davantage. La récupération et le recyclage des matières résiduelles constituent donc un défi d'importance pour tous.

Pour ces raisons, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'actions sur la gestion des matières résiduelles qui intégrera les objectifs suivants :

1. Appliquer la règle des 3RV-E :
 - Réduire à la source, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles;
 - Éliminer les déchets ultimes.
2. Développer de nouvelles initiatives en matière de gestion de matières résiduelles;
3. Poursuivre les efforts de sensibilisation à la consommation responsable et à la réduction de la quantité de déchets à éliminer.

La biodiversité : élément essentiel du développement humain

La biodiversité désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. La biodiversité englobe tout ce qui vit. Elle forme la biosphère, c'est-à-dire l'enchevêtrement

des organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur la Terre. Nous sommes en outre tributaires des écosystèmes de la biodiversité pour notre subsistance. Ces écosystèmes contribuent au bien-être et au développement économique des humains et fournissent les aliments, l'eau, le bois et la fibre, par exemple.

Pour ces raisons, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'actions pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité qui intégrera les objectifs suivants :

1. Conserver et mettre en valeur les milieux naturels;
2. Protéger les arbres et les boisés;
3. Protéger les milieux humides et les cours d'eau;
4. Protéger les espèces et les habitats à statut précaire.

L'énergie : une denrée à respecter

Nous consommons beaucoup d'énergie pour la production de nos biens de consommation, pour nos déplacements et pour notre confort. Bien que l'hydroélectricité, principale source d'énergie utilisée au Québec, soit considérée comme une source d'énergie propre et renouvelable, il est important de la consommer de façon responsable. Les énergies fossiles, que nous consommons quotidiennement pour nos déplacements, ne sont pas renouvelables d'où l'urgence d'utiliser consciencieusement l'énergie. À titre de consommateurs, chaque fois que nous réduisons notre consommation d'énergie, c'est un gain pécuniaire direct qui nous revient.

Pour ces raisons, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'actions sur l'économie d'énergie qui intégrera les objectifs suivants :

1. Construire et rénover les bâtiments municipaux et autres, selon des pratiques écologiques et éco-énergétiques;
2. Optimiser les déplacements des personnes en favorisant le transport actif, le transport collectif et le covoiturage;
3. Diversifier les sources d'approvisionnement énergétique.

La qualité de vie : l'affaire de tous

L'expression « qualité de vie » peut se définir comme un concept intégrateur du développement durable. La qualité de vie englobe l'environnement, bien commun qui nous appartient et que nous devons tendre à protéger.

L'être humain recherche fondamentalement une qualité de vie qui soit meilleure pour lui et pour ses proches. Or, chaque individu possède sa propre définition du concept de qualité de vie et chacun pose des gestes qui influencent directement, de manière positive ou de manière négative, l'environnement. Il faut qu'ensemble nous favorisions plutôt les gestes positifs au détriment des gestes négatifs.

Pour ces raisons, la Ville de Blainville entend mettre sur pied un plan d'actions favorisant l'amélioration de la qualité de vie qui intégrera les objectifs suivants :

1. Favoriser l'implication citoyenne;
2. Pratiquer l'urbanisme durable :
 - Aménager des parcs et des espaces verts sur l'ensemble du territoire (milieux résidentiels et commerciaux);
 - Améliorer les mesures visant à réduire la pollution visuelle, la pollution sonore et les îlots de chaleur;
 - Lutter contre les espèces envahissantes sur les propriétés publiques et privées.
3. Favoriser l'accès aux milieux naturels de grande valeur.

Le plan d'actions

L'élaboration du plan d'actions

L'application tangible de la **Politique environnementale** de la Ville impliquera l'utilisation de moyens concrets, afin d'atteindre des résultats palpables. L'élaboration d'un plan d'actions devra donc intégrer les préoccupations de tous les milieux (citoyens, gens d'affaires, organismes environnementaux et sociaux, institutions, commerces, industries et administration publique). Cette démarche de planification doit donc être réalisée en toute collégialité.

Dans une démarche de transparence et afin d'intégrer les préoccupations de tous, le plan d'actions qui suivra la Politique environnementale sera tout d'abord soumis à un « comité consultatif sur l'environnement » qui réunira les forces vives du milieu, à savoir, les citoyens, les organismes communautaires, les gens d'affaires et les représentants de la Ville.

Mot de la fin

La mise en œuvre de la Politique passera nécessairement par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'actions détaillé qui précisera les gestes à poser par les différents intervenants pour la concrétiser. Ainsi, tous seront mis à contribution pour l'atteinte de cet objectif commun, à savoir la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Cette initiative, à l'instar de plusieurs autres municipalités de la MRC et du Québec, nous interpelle toutes et tous. La réalisation de ce projet de société mise donc sur l'engagement de chacun, à commencer par l'ensemble des services municipaux de la Ville qui l'intégreront dans leurs pratiques et en assureront la diffusion auprès des citoyens de la Ville.

Afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre de la Politique environnementale, une série d'indicateurs environnementaux seront établis. Ils permettront de dresser l'état de la situation et de l'avancement des différentes initiatives mises de l'avant en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Enfin, la Ville, par le biais de son conseil, invite toute sa population, dès maintenant, à intégrer cette vision du développement de la Ville à ses activités et gestes quotidiens.

Plus nous serons nombreux à nous y engager, plus nous en assurerons la réussite, tant pour la génération actuelle que pour les générations futures.

Ainsi, dans le cadre de sa politique environnementale, l'ensemble de la population, les gens d'affaires, les citoyens, les membres du conseil municipal ainsi que tous les employés de la Ville s'engageront à mettre en œuvre cette politique, ainsi qu'à l'améliorer. Pour être efficace, les actions issues de la présente politique devront, d'une part, bien définir la notion de protection et de mise en valeur de l'environnement et de qualité de vie et, d'autre part, être applicables par tous. C'est donc sur la notion de développement durable que reposent les fondements de la politique environnementale.



L'environnement, **Blainville y voit.**